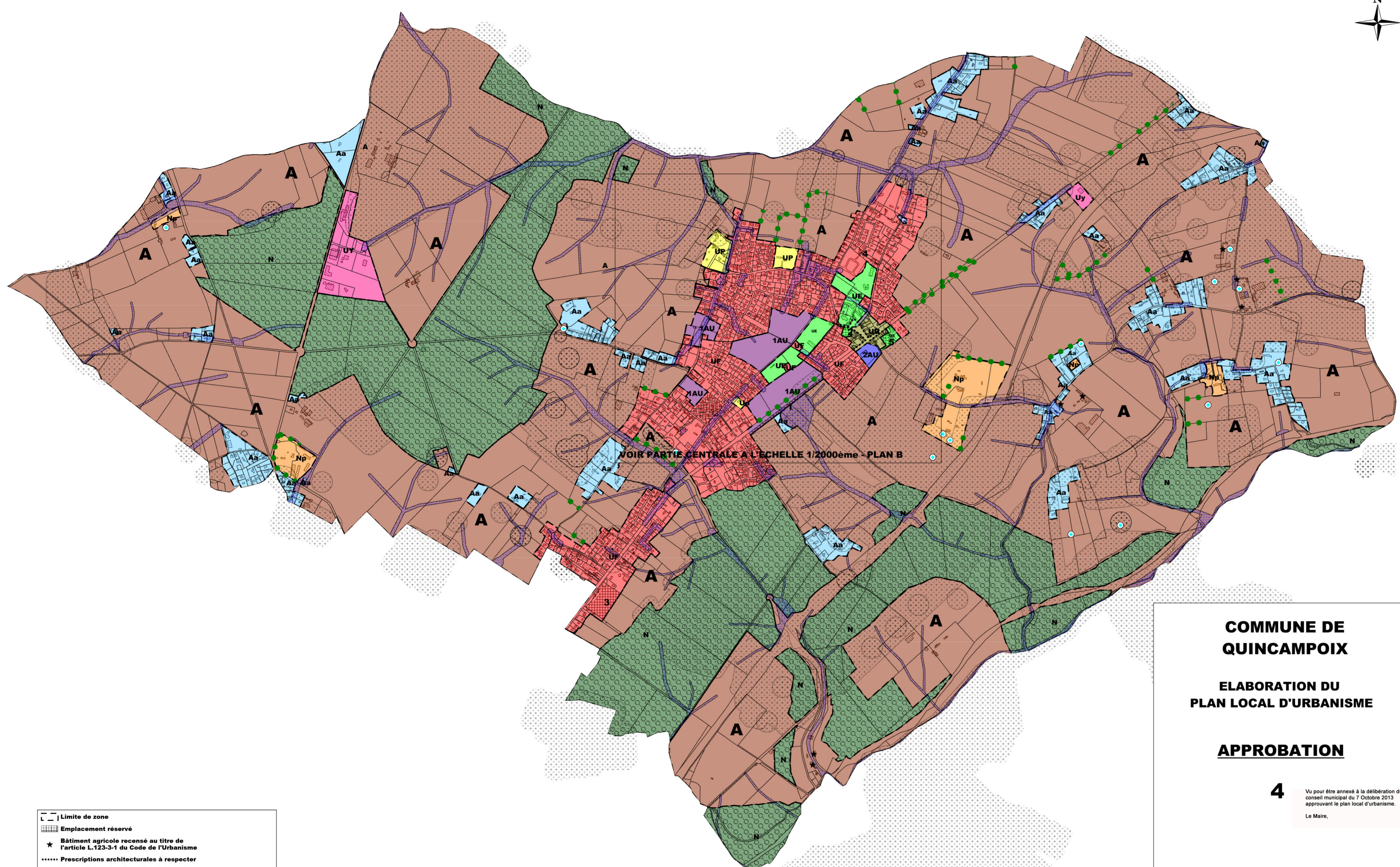




- Limite de zone
- ▨ Emplacement réservé
- ★ Bâtiment agricole recensé au titre de l'article L.123-3-1 du Code de l'Urbanisme
- Prescriptions architecturales à respecter
- Espace boisé classé au titre de l'article L.130-1 du Code de l'urbanisme
- Haies ou alignements d'arbres à protéger au titre de l'article L.123-1-5-7 du Code de l'Urbanisme
- ▨ Secteur d'expansion des ruissellements ou maison inondée
- ▨ Périmètre de protection des cavités souterraines
- Mare à protéger au titre de l'article L.123-1-5-7 du Code de l'Urbanisme

COMMUNE DE QUINCAMPOIX

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION

4

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 7 Octobre 2013 approuvant le plan local d'urbanisme.
Le Maire,

PLAN DE ZONAGE

PLAN A - Echelle 1/7000ème



Etudes et conseils en urbanisme
11 rue Pasteur - B.P. 4 - 76340 Blangy sur Bresle
Tél : 02 32 97 11 91 - Fax : 02 32 97 12 54
Email : courriel@espacurba.fr